

ARRONDISSEMENT DE  
CHATELLERAULT  
**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE LOUDUN**  
\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE LOUDUN**  
\*\*\*

**SEANCE DU 19 JUN 2023**

Date de la convocation  
13.06.2023

L'an deux mille vingt trois,  
le dix-neuf juin,  
à 18 H 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action  
Sociale,  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
Mme Laurence MOUSSEAU, Vice-Présidente.

Nombre de conseillers  
En exercice 17  
Présents 10  
Votants 15

ETAIENT PRESENTS :

Mme MOUSSEAU, Mme VAUCELLE, M. DOUX, Mme ENON, Mme LIEBOT, Mme PINEAU, M. TOURAINE,  
Mme MIRAULT, Mme ETOURNEUX-MAILLET, Mme BOURGERIE.

ABSENTS ET EXCUSES

M. DAZAS, Mme MAUBERGER, M. GANDIER, M. FORTIN, M. LAMBERT, Mme VAY,  
Mme POUZIN.

*Pouvoir de M. Benjamin GANDIER à M. Jean-Louis DOUX  
Pouvoir de M. Philippe FORTIN à M. Dominique TOURAINE  
Pouvoir de M. Michel LAMBERT à Mme Laurence MOUSSEAU  
Pouvoir de Mme Armelle VAY à Mme Laurence ETOURNEUX-MAILLET  
Pouvoir de Mme Monique POUZIN à Mme Bernadette VAUCELLE*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Convention de partenariat entre le CCAS, le GIP-FCIP-CFA Académique**

**Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport suivant :**

Le Lycée Guy Chauvet accueille des apprentis, par le biais de sa section BTS Service Informatique aux organisations.

Pour soutenir la mise en œuvre de cette section, il est proposé de signer une convention entre le CCAS et le GIP-FCIP-CFA Académique afin de proposer à deux apprentis maximum une location à la semaine. Cette disposition s'appliquera dans le seul cas où ceux-ci auraient besoin de louer deux logements pour mener à bien leur apprentissage (1 logement proche du lieu d'apprentissage et un logement proche du lycée).

La particularité de cette convention réside donc dans le fait que ces deux apprentis ont la possibilité de régler uniquement les semaines de présence et qu'un tarif à la semaine est appliqué dans les conditions ci-après :

- ✓ Appartement au sein de la résidence autonomie « Les Capucins » - Par mois : 363.65 € (charges comprises)  
A la semaine (conditions particulières) : 90.91 €
- ✓ Chambre au sein d'un appartement T4 (charges comprises) - Par mois : 243.47 €  
A la semaine (conditions particulières) : 60.86 €

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : 06 JUIL. 2023

Publié le : 06 JUIL. 2023

Notifié le : .....

Après examen, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, émettent un avis favorable sur cette proposition et autorisent Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente,  
Laurence MOUSSEAU

